



UCB
News

UCB accomplit une offre d'euro-obligations à destination des investisseurs institutionnels

Bruxelles (Belgique), 27 mars 2015 (CET) – 18h00

UCB SA (Euronext UCB) vient d'annoncer qu'elle a accompli une offre de 350 millions d'euros d'obligations de premier rang non garanties venant à échéance en avril 2022 (les "**Obligations**"), émises dans le cadre de son Programme d'émission de Titres EMTN de 3 milliards d'euros.

Les Obligations seront émises à 99,877 pour cent le 2 avril 2015 et seront remboursées à 100 pour cent de leur montant principal le 2 avril 2022. Elles généreront des intérêts à un taux annuel de 1,875 pour cent.

Conformément à la stratégie financière prudente d'UCB, les Obligations sont émises pour renforcer ses liquidités et financer la croissance continue ainsi que des échéances de dettes, à des conditions attrayantes.

Detlef Thielgen, Chief Financial Officer, UCB, a commenté: "*Nous sommes très satisfaits de la confiance que les investisseurs ont montré en nous par leur réponse positive à cette émission obligataire. Le succès de cette opération souligne l'accès d'UCB aux marchés des capitaux d'emprunt et nous permet de diversifier notre base de prêteurs internationaux et d'étendre notre profil de maturité de la dette*".

Les Obligations ont été placées auprès d'investisseurs institutionnels qualifiés en Europe. La transaction a été menée par BNP Paribas, BofA Merrill Lynch et Société Générale CIB, agissant en tant que Global Coordinators et Active Joint Lead Managers, et Banca IMI and Mizuho, agissant en tant que Active Joint Lead Managers pour l'Offre. DNB Markets, KBC Bank et SMBC Nikko agiront en tant que Co-Managers pour l'Offre. Il est prévu que les Obligations seront listées sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'achat de titres, et l'offre par UCB ne constitue pas une offre publique.

Pour plus d'informations

Antje Witte, Investor Relations, UCB
T +32 2 559 9414, antje.witte@ucb.com

A propos d'UCB



Inspired by **patients**.
Driven by **science**.

UCB, Bruxelles, Belgique (www.ucb.com) est une société biopharmaceutique qui se consacre à la recherche et au développement de médicaments innovants et de solutions visant à transformer la vie des gens souffrant de troubles sévères du système immunitaire ou du système nerveux central. UCB emploie plus de 8500 personnes réparties dans plus de 40 pays et a enregistré un chiffre d'affaires de 3,3 milliards d'euros en 2014. UCB est cotée sur le marché Euronext de Bruxelles (symbole: UCB). Suivez-nous sur Twitter : @UCB_news

Déclaration prospective

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives fondées sur les plans, estimations et convictions du management. Toute déclaration, autre que des déclarations de faits historiques, sont des déclarations qui pourraient être jugées prospectives, en ce compris les estimations de revenus, de marges d'exploitations, de frais d'investissements, de cash ou toute autre information financière, les résultats juridiques, politiques, réglementaires ou cliniques escomptés ou tout autre estimation et résultat. Par leur nature, de telles déclarations prospectives ne constituent aucune garantie de résultat futur et sont sujettes à risques, incertitudes et suppositions qui peuvent impliquer que les résultats réels diffèrent significativement de ceux que pourraient postuler lesdites déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse. Figurent parmi les facteurs importants susceptibles d'entraîner de telles différences: les modifications affectant le contexte économique général, le domaine d'activités et la concurrence, l'inaptitude à obtenir des approbations réglementaires nécessaires ou de les obtenir dans un délai raisonnable, les frais de recherche et développement, les changements de perspective au sujet de produits en voie d'élaboration ou de développement par UCB, les effets de décisions judiciaires futures ou d'enquêtes gouvernementales, les actions en responsabilité du fait des produits, les défis associés à la protection par brevets de produits et de produits en phase de développement, les changements apportés à la réglementation, les fluctuations des taux de change, les changements ou incertitudes de dispositions fiscales ou de leur administration ainsi que le recrutement et la rétention de ses collaborateurs.

De plus, l'information contenue dans le présent document ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'une offre d'achat de titres, et il n'y aura aucune d'offre, de sollicitation ou de vente de titres dans les juridictions où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou la qualification en vertu des lois sur les valeurs mobilières de ces juridictions. UCB fournit cette information à la date du communiqué de presse et décline expressément toute responsabilité quant à la mise à jour de toute information contenue dans ce communiqué de presse, qu'il s'agisse de confirmer les résultats réels ou de rapporter une modification des objectifs visés.

Rien ne garantit que les nouveaux produits en phase de développement atteignent l'homologation ou que les nouvelles instructions relatives à des produits existants soient développées ou homologuées. Les produits ou potentiels produits qui font l'objet de partenariats, joint-ventures ou de contrat de licence peuvent faire l'objet de différences selon les partenaires concernés. Aussi, UCB ou d'autres pourraient faire la découverte de problèmes de sécurité, de problèmes d'effets secondaires ou de problèmes de fabrication de leurs produits après leur commercialisation.

En outre, les ventes peuvent être impactées par les tendances internationales et domestiques des systèmes de santé, des coûts de soin de santé et des politiques de remboursement imposées par les tiers-payeurs, de même que les législations affectent le niveau des prix biopharmaceutiques et des remboursements.

Avertissement

CETTE COMMUNICATION N'EST PAS DESTINÉE À ÊTRE DISTRIBUÉE, DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE, EN DEHORS DU ROYAUME DE BELGIQUE ET EN PARTICULIER AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, AU CANADA, EN AUSTRALIE, AU JAPON, NI DANS AUCUN AUTRE ETAT DANS LEQUEL UNE TELLE DISTRIBUTION SERAIT INTERDITE EN FONCTION DU DROIT APPLICABLE

CETTE COMMUNICATION EST EFFECTUÉE À TITRE INFORMATIF UNIQUEMENT ET NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE VENTE DE TITRES, NI LA SOLLICITATION D'UNE OFFRE D'ACHAT OU D'ÉCHANGE DE TITRES. LA DISTRIBUTION DE CETTE COMMUNICATION, AINSI QUE L'OFFRE ET LA VENTE OU L'ÉCHANGE DE TITRES DÉCRITS PAR LA PRÉSENTE COMMUNICATION, PEUVENT DANS CERTAINES

JURIDICTIONS ETRE SOUMISES A DES RESTRICTIONS LÉGALES. TOUTE PERSONNE LISANT CETTE COMMUNICATION VEILLERA DONC À S'INFORMER ET À RESPECTER CES RESTRICTIONS.

CETTE COMMUNICATION VISE UNIQUEMENT, ET PEUT ETRE DISTRIBUEE AU ROYAUME-UNI UNIQUEMENT AUX (I) INVESTISSEURS PROFESSIONNELS RELEVANT DE L'ARTICLE 19 (5) DU FINANCIAL SERVICES AND MARKETS ACT 2000 (FINANCIAL PROMOTION) ORDER 2005 (L "**ORDRE**") OU (II) *HIGH NET WORTH ENTITIES* ET AUTRES PERSONNES À QUI ELLE PEUT ÊTRE LÉGALEMENT COMMUNIQUÉE, RELEVANT DE L'ARTICLE 49 (2) (A) À (D) DE L'ORDRE (CES PERSONNES ÉTANT APPELÉ LES "**PERSONNES HABILITEES**"). TOUTE ACTIVITÉ DE PLACEMENT VISÉE DANS LA PRÉSENTE COMMUNICATION EST UNIQUEMENT DISPONIBLE AUX PERSONNES HABILITÉES ET NE PEUT ÊTRE RÉALISÉE QU'AVEC DES PERSONNES HABILITÉES.

CETTE COMMUNICATION NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE TITRES AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE OU DANS TOUT AUTRE ÉTAT. LES OBLIGATIONS NE PEUVENT ETRE OFFERTES NI VENDUES OU ECHANGEES AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE SANS ENREGISTREMENT PRÉALABLE OU EN L'ABSENCE D'UNE EXEMPTION D'ENREGISTREMENT CONFORMÉMENT AU US SECURITIES ACT DE 1933, TEL QUE MODIFIÉ (LE « **SECURITIES ACT** »). UCB N'A L'INTENTION D'ENREGISTRER AUCUNE PARTIE DE L'OFFRE ENVISAGÉE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, NI D'ÉMETTRE UNE QUELCONQUE OFFRE DE TITRES AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. L'OFFRE EST RÉALISÉE HORS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE CONFORMÉMENT AUX RÉGLEMENTATIONS ADOPTÉES EN VERTU DU SECURITIES ACT.

LA COMMUNICATION, PUBLICATION OU DISTRIBUTION THE CE COMMUNIQUE DE PRESSE EST INTERDITE DANS LES PAYS OU CELA VIOLERAIT LES REGLEMENTATIONS APPLICABLES.